

renseignements qui nous permettraient de vraiment juger ces cas en connaissance de causes.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES ENTRETIENS
CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DU TRANSPORT DU PÉTROLE
ALASKIEN VIA LE CANADA

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, certains députés le savent, dès 1971 le gouvernement de l'époque, dirigé par l'actuel premier ministre (M. Trudeau), prenait la décision précise de décourager la construction d'un pipe-line à partir de l'Alaska en direction sud le long de la vallée du Mackenzie, et de là, vers le sud à travers le Canada jusqu'aux États-Unis. Cette décision suscitait, il va de soi, bien des discussions, surtout en Colombie-Britannique où l'on s'inquiétait, et où l'on s'inquiète toujours, chose bien compréhensible, des problèmes de transport par navires-citernes du pétrole alaskien le long de la côte ouest de la province et par le détroit Juan de Fuca, jusqu'aux raffineries dans l'État de Washington. Je le répète: on s'en inquiète toujours.

En octobre 1974, l'ambassadeur itinérant de l'époque, M. William Eberle, passait quelques jours au Canada. Ses propos indiquaient clairement que les États-Unis songeaient à l'exploitation de gisements pétrolifères ailleurs que dans la région de la baie Prudhoe, dans l'État de l'Alaska.

● (2220)

On s'est rendu compte, à la suite des remarques du ministre, que les États-Unis pourraient très bien décider d'exporter ce pétrole alaskien au moyen d'un pipe-line en territoire canadien, le long du Mackenzie, jusqu'à la partie continentale des États-Unis. Le 10 octobre 1974, j'ai demandé, à la Chambre, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) s'il était au courant d'entretiens entre les représentants des États-Unis et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) sur cette proposition.

Je lui ai demandé également si le Canada comptait profiter du désir des États-Unis de poser un pipe-line à travers le Canada comme moyen de négociation pour persuader les Américains de ne pas recourir à des pétroliers dans le détroit Juan de Fuca. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'est engagé à rien dans sa réponse, mais il n'a pas nié que ces entretiens avaient eu lieu, et il est de plus en plus question, depuis quelque temps, que les Américains songent à aménager un pipe-line via le Canada.

Aujourd'hui, mon collègue le député de Moose Jaw (M. Neil) a réussi à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question à ce sujet. Le ministre a répondu qu'aucune proposition précise n'avait été présentée par les États-Unis au sujet d'un pipe-line, mais que de longs pourparlers avaient eu lieu entre les représentants du Canada et ceux des États-Unis au sujet d'un traité sur

L'ajournement

un pipe-line, lequel régirait la construction de tout pipe-line au Canada et aux États-Unis.

Ma question est bien précise et, compte tenu des circonstances, exige une réponse bien claire. Y a-t-il eu ou y a-t-il actuellement des pourparlers d'engagés entre le Canada et les États-Unis au sujet d'un pipe-line de l'Alaska traversant la vallée du Mackenzie et le sud du Canada pour aboutir aux États-Unis? Sinon, les Américains ont-ils demandé la tenue de tels entretiens, et quelle a été la réponse du Canada? En outre, j'aimerais savoir si le gouvernement canadien sait que les États-Unis ont l'intention de négocier avec le Canada au sujet de modalités qui permettraient le transport du pétrole alaskien au moyen d'un pipe-line passant par le Canada pour aboutir aux États-Unis?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il y a longtemps que le gouvernement a clairement établi sa forte opposition au transport du pétrole par de grands pétroliers dans la baie Puget. Il a rapidement fait savoir sa position au gouvernement américain et lui a proposé de rechercher avec lui de nouvelles voies d'acheminement du pétrole vers la région américaine du nord-ouest du Pacifique. Les États-Unis ont accepté et se sont appliqués à trouver avec le Canada de nouvelles routes, notamment lors de réunions à Ottawa et Washington, en août 1974 et février 1975.

Nous traitons en outre avec les États-Unis de questions comme la gestion du trafic maritime, le contrôle de l'environnement, la planification en cas d'imprévus et les ententes de responsabilité, afin de réduire au minimum les possibilités de déversement de pétrole et d'assurer le nettoyage s'il s'en produisait. Ces dispositions ont une grande valeur en elles-mêmes, que le trafic des pétroliers s'intensifie ou non dans ces eaux.

A brève échéance, un oléoduc transportant le pétrole de l'Alaska au marché via le Canada ne pourrait remplacer le pipe-line de l'Alyeska.

A long terme, il est concevable qu'on puisse trouver dans l'Arctique assez de pétrole pour justifier la construction d'un deuxième pipe-line qui pourrait transporter à la fois le pétrole arctique canadien et le pétrole de l'Alaska. Cependant, les réserves nécessaires n'ont pas été découvertes. De plus, un certain nombre de facteurs entreraient en ligne de compte dans la décision de construire un tel pipe-line. Étant donné la complexité de cette question, il serait prématuré de faire une évaluation concrète de cette possibilité à l'heure actuelle.

Le député m'a posé deux questions précises ce soir, à l'une desquelles je ne crois pas avoir répondu. Je vérifierai et m'assurerai qu'il obtiendra les renseignements qu'il a demandés.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)